



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

1. **Que** lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2014, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le « **règlement numéro 2014-10 établissant le Budget de l'année financière 2015, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2015-2016-2017, et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2015** »
2. **Que** ledit règlement sera en vigueur à partir du le 1^{er} Janvier 2015;
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 18^{ème} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier